

céder n'a pour but que de compléter les ententes conclues et n'est pas nécessitée par la précarité de la couverture des syndicats dans les banques ou par un doute sur la situation financière des syndicats, puisque ces derniers ont, en dépôt dans les banques, des titres évalués, aux prix courants du moment, à plus de 15 p. 100 en excédent du total des prêts des banques aux syndicats.

Ces déclarations officielles réduisent à néant les affirmations de l'honorable sénateur, qui déclarait que les syndicats ont spéculé au delà de leurs moyens, qu'ils ont tenté de monopoliser le marché du blé et que les graves ennuis qui menacent actuellement ce commerce seraient dus aux projets trop vastes et à la mauvaise administration des syndicats.

Je ne me propose pas d'examiner en détail le discours du trône, puisque nous en aurons l'occasion plus tard, au cours de la session. Dès le début du bref discours que je désire prononcer, je saisis l'occasion de féliciter nos nouveaux collègues, l'honorable sénateur de Brandon (l'honorable Forke) et l'honorable représentante de Rockliffe (l'honorable Mme Wilson).

L'honorable représentant de Brandon a participé activement à la vie publique de notre pays pendant plusieurs années, et point n'est besoin de le présenter aux membres de la Chambre. Il nous fait plaisir d'accueillir cordialement un nouveau membre si distingué, et de constater qu'il se sent si heureux et si à l'aise dans le milieu où il entre. Certains discours de l'honorable sénateur qu'il m'a été donné de lire me portent à croire qu'il n'a pas toujours été aussi bien disposé envers la Chambre Haute. Si je me rappelle bien, il considérait même le Sénat comme une cinquième roue au char de l'Etat, dont on pourrait se dispenser sans dommage pour la nation. Nous connaissons, toutefois, le vieil adage en vertu duquel les circonstances modifient les opinions. Espérons donc que le corps, qui lui paraissait autrefois inutile, deviendra pour lui une de nos institutions parlementaires les plus importantes et indispensables. Sans aucun doute, la nomination de mon honorable ami faisait partie du plan de réforme du Sénat. Mais, quel qu'en ait été le motif, nous l'accueillerons en camarade et espérons qu'il pourra rendre de grands services pendant de longues années.

Nous sommes heureux d'accueillir l'honorable sénateur de Brandon. Mais, lui-même conviendra que nous sommes doublement heureux de souhaiter la bienvenue à notre collègue du beau sexe, que nous désignons sous le titre distinctif d'honorable représentante de Rockliffe. Le seul regret de notre groupe est de la voir siéger si confortablement à la droite du Président. Je conseille à nos honorables vis-à-

vis de la bien traiter, car les femmes sont souvent volages dans leurs amitiés, et elle sait bien que, métaphoriquement parlant, nos bras se tendent vers elle. Nous serons trop heureux de lui offrir un siège de ce côté-ci de la Chambre, si son premier amour se refroidissait ou lui devenait indifférent.

Au milieu du grand triomphe qu'elle connaît en sa qualité de première femme nommée au Sénat canadien, je lui rappelle que cette nomination comporte le sacrifice d'au moins quelques-unes des prérogatives dont ont toujours joui les femmes. L'une d'elles étaient de toujours avoir le dernier mot. Je dois lui apprendre qu'en vertu de la coutume et des traditions, ce privilège appartient ici au leader du Gouvernement. Elle devra s'incliner devant l'inévitable et permettre à un simple homme d'exercer ce privilège à l'avenir. Elevée strictement à l'école de la vie familiale, elle a sans doute usé pendant de longues années du droit qu'elle abandonne maintenant, et la douleur qu'elle doit ressentir en lui disant adieu doit être bien pénible. Cependant, il ne s'ensuit pas que les règles parlementaires doivent régir son ménage, et elle continuera à jouir des prérogatives de la femme.

L'entrée d'une femme au Sénat constitue un événement historique. Cela ne s'était encore jamais vu et indique une innovation d'une grande signification, puisqu'il faut y voir la reconnaissance de droits qui étaient auparavant niés à la femme. Cependant, nous ferions bien de nous entendre sur la portée de cette nomination. Dans son si agréable discours, qui nous a charmés, notre honorable collègue s'est déclarée "la représentante des femmes du Canada" dans cette Chambre. Bien que je n'ose pas entreprendre une controverse sur ce point, connaissant par expérience l'inutilité d'une telle discussion, je note que notre belle collègue n'a pas tout à fait raison de se donner ce titre. Elle est sénatrice de l'Ontario et compte donc parmi les représentants, en cette Chambre, de tous les habitants de l'Ontario, hommes, femmes et enfants. Sa position ne diffère aucunement de celle des autres membres du Sénat. Aucun ne représente une catégorie particulière de la population, ni une religion, ni un sexe; mais chacun doit parler au nom de l'ensemble de la population, dans cette enceinte. Il se peut qu'avec le temps, des femmes de ma province de la Saskatchewan soient nommées à la Chambre Haute. Dans ce cas, je regretterais beaucoup de perdre l'honneur et le privilège de représenter les femmes, aussi bien que les hommes et les enfants de la Saskatchewan. Je suis forcé de nier à mon honorable amie, avec toute la courtoisie possible, le droit qu'elle réclame de repré-